

Cycle d'orientation de Cayla

MEMENTO

Classes d'accueil

Édition 2023-2024



Table des matières

L'école à Genève	4
L'arrivée à Genève	4
Rythme scolaire.....	4
Horaire des cours	4
Trimestre	5
Les vacances scolaires et jours fériés	5
Soirées parents.....	5
Quelques autres dates à retenir.....	6
Personnes ressources dans l'établissement.....	6
Horaires du Secrétariat	6
Equipe de direction	6
Equipe Médico-Psycho-Sociale.....	7
Médiathèque.....	8
Economat	8
Infirmierie.....	8
Local d'accueil	8
Spécificités scolaires pour les élèves en classe d'accueil.....	9
Langue maternelle.....	9
Intégration en classe ordinaire.....	9
Assistance pédagogique.....	9
Suivi des élèves	9
Carnet de l'élève.....	9
Bulletins scolaires.....	10
Notation pour les épreuves et les tests	10
Absences des élèves.....	10
Quelques règles pour un cadre de vie harmonieux.....	10
Respect du cadre de vie et discipline	10
Arrivées tardives.....	11
Sanctions	11
Retenues.....	12
Interdiction des appareils électroniques.....	12
Utilisation des réseaux sociaux	12
Liens divers	13

Madame, Monsieur, Chers parents,

C'est avec un grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue ainsi qu'à votre enfant à bord du Collège de Cayla, un des 19 établissements du Cycle d'Orientation, réunissant trois bâtiments récents, mais qui va fêter ses 60 ans de fonctionnement en juin 2024.

Nous accueillons plus de 800 élèves, aux nationalités variées qui font une des richesses de notre établissement, répartis en une quarantaine de classes avec plus d'une centaine d'enseignants pour les encadrer et les accompagner dans leurs apprentissages.

Le présent document a été établi dans le souci de mieux faire connaître les nombreux services du collège de Cayla. Vous y trouverez des renseignements pratiques destinés à vous faciliter la vie dans notre établissement.

La mission de l'école -instruire et éduquer- ne peut se faire qu'en collaboration avec les familles. J'aimerais ici insister sur cet aspect important en vous rappelant que toutes les personnes qui travaillent dans notre école sont constamment ouvertes au dialogue. D'éventuels malentendus peuvent certes se produire, mais il nous appartient à tous de chercher à les lever, dans des discussions franches et ouvertes, et dans le respect mutuel.

A ce titre, il est essentiel de savoir que des interprètes sont mis à disposition des familles, gratuitement, afin de garantir une collaboration de qualité entre les parents allophones et l'école.

Nous avons pour objectif de fournir aux jeunes qui nous sont confiés une formation de qualité qui les prépare avec soin pour la suite de leur parcours scolaire et professionnel. Nos élèves sont progressivement invités à devenir des apprenants indépendants, en mesure d'acquérir les connaissances indispensables pour devenir citoyen, ainsi qu'un esprit curieux et ouvert sur l'avenir.

Nous insistons sur le comportement positif, constructif, et responsable que doivent adopter tous nos élèves.

Nous vous remercions de nous confier votre enfant et vous assurons que nous mettrons tout en œuvre pour contribuer à sa réussite dans l'école genevoise.

Dans l'attente de vous rencontrer, lors de la reprise des élèves et dans le cadre de réunions de parents ou lors d'entretien particulier, je vous souhaite le plaisir de voir votre enfant satisfait de son école et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Chers parents, mes salutations distinguées.

Sébastien Chareyre

L'école à Genève

L'école a pour but de permettre à chaque élève d'apprendre, de s'épanouir, et de développer ses perspectives pour le futur. Les valeurs de respect, de tolérance et d'égalité sont au centre de nos préoccupations.

Bienvenue au sein de l'école genevoise!

L'arrivée à Genève

Le principal obstacle, lors d'une installation dans un pays étranger, est celui d'identifier les personnes et les organismes susceptibles de nous orienter, de nous conseiller et de nous aider dans nos diverses démarches. A ce titre, les conseillers sociaux sont à la disposition des parents et des élèves afin de les soutenir et de répondre à leurs demandes.

Il est aussi très important de préciser que diverses associations œuvrent pour l'accueil et l'intégration des personnes issues de la migration et de leurs familles à Genève. Ces structures assurent un accueil gratuit en diverses langues et travaillent en étroite collaboration avec un réseau d'interprètes communautaires. Nous vous encourageons à visiter les sites suivants qui sont disponibles en plusieurs langues:

integration.ge.ch
ccsi.ch
croix-rouge-ge.ch
ge.ch/en/welcome-geneva

Rythme scolaire

Horaire des cours

Matin	
P1	07h40 – 08h25
P2	08h30 - 09h15
P3	09h20 - 10h05
P4	10h20 - 11h05
P5	11h10 - 11h55
P6	12h00 – 12h45

Après-midi	
P7	12h50 – 13h35
P8	13h40 - 14h10
P9	14h30 - 15h15
P10	15h20 - 16h05
P11	16h10 – 16h55

L'horaire standard comporte 4 heures de cours le matin, et 3 heures l'après-midi.
Pas de cours le mercredi après-midi.

Trimestre

L'année scolaire est partagée en 3 trimestres de 12 à 14 semaines de travail effectif :

Premier trimestre : du 21.08.23 au 24.11.23

Deuxième trimestre : du 27.11.23 au 08.03.24

Troisième trimestre : du 11.03.24 au 28.06.24

Après 8 semaines d'école, tous les maîtres donnent une première information au sujet de l'évolution scolaire de chaque élève.

Les vacances scolaires et jours fériés

Automne : du 23.10.23 au 27.10.23

Noël : du 25.12.23 au 05.01.24

Février : du 19.02.24 au 23.02.24

Pâques : du 29.03.23 au 12.04.24

Été : du 01.07.24 au 16.08.24

Jeûne Genevois : jeudi 07.09.23

Fête du travail : mercredi 01.05.24

Pont de l'Ascension : jeudi-vendredi 09-10.05.24

Pentecôte : lundi 20.05.24

Soirées parents

Les soirées de parents sont des moments privilégiés de rencontre entre enseignants et parents.

Dates	Note
Vendredi 25 août 2023, 16h30-18h30	Réunion de rentrée
Jeudi 23 novembre 2023, 18h00-20h30	Réunion avec les Maîtres de classe et les enseignants de branche

Quelques autres dates à retenir

Sortie d'automne : vendredi 08.09.23

Disco et Fête de l'Escalade : mardi 12.12.23

Personnes ressources dans l'établissement

Adresse : Collège de Cayla
8, chemin William-Lescaze
1203 Genève

Téléphone : 022/388.38.50

Fax : 022/388.38.99

E-mail : secretariat.cayla@etat.ge.ch

Horaires du Secrétariat

	LUNDI AU VENDREDI	MERCREDI
MATIN	08h15-10h30	08h15-10h30
	11h00-12h15	11h00-12h15
APRÈS-MIDI	13h30-15h30	FERME
	16h00-17h15	

Equipe de direction

Directeur : M. Sébastien CHAREYRE

Doyens Accueil : Mme Britta KORTH 022.388.38.64

: M. Jérôme PELISSON 022.388.38.65

Equipe Médico-Psycho-Sociale

Infirmière	:	Mme Isabelle CENCIN-ANNEN	022.388.38.81
Psychologues	:	Mme Sonia JIMENEZ	022.388.38.73
	:	Mme Vanessa MARTI	022.388.38.72
Conseillers sociaux	:	M. Skander CHAHLAOUI (1051)	022.388.38.71
	:	Mme Claire SCHNEITER (1151-52)	022.388.38.71
	:	Mme Joséphine VITANZA (1159)	022.388.38.70
Conseillère en orientation	:	Mme Lydie L'ANTHOEN	022.388.38.69

Médiathèque

La médiathèque, gérée par Mme Gaud, est ouverte tous les jours pour les élèves. Elle dispose d'un choix riche et varié: livres, romans, bandes dessinées, magazines, etc. Un regard attentif est porté aux goûts des élèves; par ailleurs, elle dispose de nombreux documents en lien direct avec les cours.

La médiathèque met également à disposition des élèves des ordinateurs avec connexion Internet, des imprimantes: ils peuvent y travailler pour leurs travaux scolaires.

Economat

L'économat de l'école, géré par Mme Chopard, est le lieu où l'on obtient les fournitures scolaires (livres, manuels, cahiers, etc.).

C'est aussi Mme Chopard qui gère les éléments financiers en lien avec les élèves, notamment lors des sorties scolaires (camp, voyage).

Infirmierie

	MATIN	APRES-MIDI
<i>LUNDI</i>	08h00 à 12h30	13h00 à 17h30
MARDI	08h30 à 12h00	FERME
MERCREDI	08h15 à 12h30	FERME
JEUDI	08h15 à 13h00	FERME
 VENDREDI	FERME	FERME

L'infirmière, Mme Cencin-Annen, est en contact avec les familles pour toutes les questions des familles au sujet de la santé. Elle met les familles en lien avec les interlocuteurs externes utiles. Elle gère aussi les situations où des protocoles particuliers sont utiles pour l'accueil des élèves à l'école en toute sécurité.

Local d'accueil

Un local d'accueil permet aux élèves qui le souhaitent de prendre leur repas de midi à l'école; un espace pour manger est mis à disposition, avec un micro-ondes (les élèves doivent amener leur repas). Un espace de jeux permet également aux élèves de se détendre avant de reprendre les cours.

Le local d'accueil est encadré par des professionnels de l'école.

Spécificités scolaires pour les élèves en classe d'accueil

Langue maternelle

Les élèves de classe d'accueil disposent, intégrée à leur horaire, d'une demi-journée de cours dédiée à l'enseignement de leur langue maternelle.

Intégration en classe ordinaire

La classe d'accueil est la première étape de l'intégration des élèves allophones dans le système scolaire genevois. Il s'agit d'un groupe restreint (maximum 12 élèves), disposant d'une grille horaire spécifique mettant l'accent sur l'acquisition du français (au moins 10 heures par semaine).

Les élèves primo-arrivants peuvent rester en principe jusqu'à 24 mois en classe d'accueil. Dès que sa maîtrise du français le permet, un stage est proposé à l'élève: il suit alors quelques cours en classe ordinaire, dans le but de s'acclimater.

Ensuite, après deux ans, ils sont aptes à suivre les cours en classe ordinaire.

Assistance pédagogique

Les élèves peuvent librement et gratuitement fréquenter notre dispositif de soutien scolaire afin de faire leurs devoirs, de trouver de l'assistance pour réviser les notions vues en classe et qui leur posent problème.

- ➔ les mercredis de 12h00 à 12h45 (P6)
- ➔ les lundis, mardis et jeudis de 16h10 à 16h55 (P11).

Suivi des élèves

Carnet de l'élève

Votre enfant reçoit un carnet individuel qu'il doit toujours conserver avec lui. Ce carnet est avant tout un outil de communication entre l'école et la famille.

Vous pourrez y trouver, au jour le jour, les commentaires éventuels des enseignants, les messages du maître de classe (libérations annoncées, circulaires distribuées, etc.), ainsi que les résultats des évaluations passées par votre enfant (une page à la fin de chaque trimestre). Les circulaires à votre attention sont désormais envoyées prioritairement par courriel via l'adresse email que vous avez communiquée sur la fiche de renseignement de votre enfant.

Vous pourrez également utiliser le carnet d'élève pour adresser un message à un maître de branche, au maître de classe ou indiquer le motif d'une absence.

Il vous sera demandé de signer tous les quinze jours la page comportant le total des absences et arrivées tardives, ainsi que l'évaluation portée sur l'attitude scolaire de votre enfant.

Nous vous recommandons de consulter ce carnet le plus régulièrement possible, idéalement plusieurs fois par semaine.

En cas de perte ou dégradation, la somme de CHF 10.- sera demandée à titre administratif.

Voici quelques abréviations utiles utilisées par les enseignants dans le Carnet d'élève:

DNF = devoir non fait

AT = arrivée tardive

Bulletins scolaires

À la fin de chaque trimestre (en décembre, mars et juin), vous recevrez le bulletin scolaire regroupant les résultats obtenus par votre enfant et/ou un commentaire, et ce dans toutes les disciplines. Ce bulletin devra être signé par vos soins puis remis au maître de classe.

En classe d'accueil, l'évaluation reste formative: il n'y a pas de moyenne générale.

Notation pour les épreuves et les tests

La meilleure note est 6.0.

Le seuil de suffisance correspond à la note de 4.0.

Un travail non rendu ou non exécuté correspond à la note 1.0. La note 0 est réservée à la fraude. Ainsi, le barème commence à 1.5 et s'arrête à 6.0.

Absences des élèves

En Suisse, l'école est obligatoire. Ainsi, toute absence d'un cours doit être justifiée par écrit par les parents.

Les élèves ne sont autorisés à s'absenter que dans les cas de maladie, d'accident, ou de force majeure dûment motivés.

Pour toute absence prévisible, les parents adressent au moins 15 jours auparavant à la direction du collège une demande de congé écrite et motivée, le cas échéant avec pièce justificative à l'appui.

L'élève qui a manqué l'école sans avoir présenté de demande préalable de congé est tenu de fournir, à son retour en classe, un message écrit, signé des parents ou des représentants légaux, indiquant le motif précis et la durée de l'absence. En cas d'absence pour maladie, un certificat médical peut être exigé.

Quelques règles pour un cadre de vie harmonieux

Respect du cadre de vie et discipline

La vie en communauté de quelque 700 élèves encadrés par plus d'une centaine d'adultes implique le respect de certaines règles. Celles-ci ont été codifiées dans le "Règlement interne" que les élèves doivent impérativement connaître.

Une école est avant tout une équipe où chacun (maîtres, parents et élèves) a sa place et doit faire consciencieusement son travail. Les objectifs principaux du règlement sont les suivants:

- ◆ le respect des autres dans des relations excluant l'agression et la violence (verbale et physique) ;
- ◆ le respect des bâtiments en tant que cadre de vie communautaire et du matériel mis à disposition ;
- ◆ le respect des règles élémentaires de prudence et de sécurité pour éviter de mettre sa santé ou celle des autres en danger.

Dans le but de bénéficier des meilleures conditions d'étude possibles, il est indispensable d'avoir à disposition un cadre de vie agréable afin que chacun respecte le travail de ceux qui en ont la responsabilité, en particulier celui du concierge et de son équipe.

Les élèves veilleront donc à la propreté et à l'ordre dans leurs salles de classe, dans les couloirs ainsi que dans l'ensemble des bâtiments et de ses abords. Un dégât causé involontairement ou par maladresse devra être immédiatement signalé au secrétariat. Tout dégât provoqué sera sanctionné, et ses auteurs devront participer aux travaux et/ou aux frais de remise en état. La collaboration de tous les élèves sera requise à la fin de l'année pour assurer la propreté de leur salle de classe. Le règlement interne fixe les règles de vie commune à ce sujet.



Arrivées tardives

Les élèves sont tenus de se présenter à l'école aux heures fixées selon l'horaire. Toute arrivée tardive sera notifiée dans le carnet d'élève.

En cas de récidives, la maîtresse ou le maître de classe peut être amené à prendre une mesure éducative. De manière générale, 3 arrivées tardives sont admises par trimestres; au-delà, une retenue est imposée à l'élève.

Sanctions

L'école a aussi une mission éducative complémentaire à l'action de la famille. En cas de non-respect du règlement, une sanction est décidée par le Maître de classe ou par la direction.

Les sanctions, qui ont toujours un objectif pédagogique, sont infligées avec une certaine gradation et peuvent notamment prendre les formes suivantes :

- ◆ remarque dans le carnet de l'élève ;

- ◆ travail à domicile, recherches personnelles ;
- ◆ renvoi du cours. L'enseignant concerné inscrira le motif du renvoi sur une fiche prévue à cet effet et prendra contact avec les parents par téléphone pour les informer des circonstances exactes du renvoi ;
- ◆ retenue ;
- ◆ travail d'utilité collective (nettoyage, peinture, etc.) ;
- ◆ exclusion pouvant aller d'une demi-journée à quinze jours ouvrables consécutifs.

Les sanctions ne sont, en général, pas attribuées automatiquement (« telle faute, telle sanction »), mais sont appliquées en tenant compte de la gravité de la faute, du contexte et de l'attitude générale de l'élève.

Retenues

Elles sont organisées, en principe :

- les mardis et vendredis en P1 ;
- les lundis et jeudis en P11.

Exceptionnellement, elles peuvent aussi avoir lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis en P6.

Interdiction des appareils électroniques

Dans toute l'enceinte de l'établissement, y compris dans la cour, les élèves ne peuvent utiliser ni téléphone portable ni écouteur.

Ainsi, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement, **l'utilisation de tout appareil électronique de communication, d'enregistrement ou de reproduction (téléphones portables ou autres) est formellement interdite.**

Ces appareils restent donc éteints et invisibles, y compris les écouteurs et les casques.

Utilisation des réseaux sociaux

Depuis le 25 mai 2018 (entrée en vigueur du Règlement général de l'UE sur la protection des données, RGPD), l'utilisation des réseaux sociaux (*Facebook, WhatsApp, Twitter, etc.*) est **réservée aux jeunes âgé-e-s de 16 ans révolus.**

Il est donc important d'en parler avec vos enfants et de leur rappeler notamment que :

- ◆ aucune photo ne peut être prise ni diffusée sans l'accord de la personne photographiée;
- ◆ la protection de la vie privée est un droit fondamental de tout citoyen ;
- ◆ le harcèlement, la violence ou l'incitation à la violence, la diffamation, l'usurpation d'identité, l'atteinte aux bonnes mœurs, la pornographie, le racisme et la xénophobie, l'homophobie sont punissables par la loi. **Nous vous rappelons que la responsabilité dans ces domaines revient aux responsables légaux.**

L'école décline toute responsabilité pour le non-respect du droit à l'image ou des messages inadéquats, qui ont lieu hors cadre scolaire.

Liens divers

1. Le site du CO Cayla : <https://www.cayla.ch>
2. Le site des disciplines du CO : <https://edu.ge.ch/codisciplines>
3. Loi sur l'Instruction Publique : https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_c1_10.html
4. Règlement du Cycle d'Orientation: <https://www.ge.ch/co/reglements.asp>
5. Le site de la Direction Générale pour le CO Cayla : <https://edu.ge.ch/site/cayla/>
6. Le Règlement du CO Cayla: disponible sur <https://www.cayla.ch>

